

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 647**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Ouvrier archetier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

234 Travail du bois et de l'ameublement

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ouvrier archetier est un praticien capable d'ébaucher, de filer, de terminer une baguette d'archet de violon alto, cello, contrebasse. Il sait aussi tailler et ajuster la housse, raser les métaux, fabriquer le bouton de l'archet. Toutes les pièces sont faites à la main. Il réalise le dessin technique des pièces d'un archet (tête, cambrure, housse, bouton).

Il a une bonne connaissance des matériaux utilisés et de leurs caractéristiques (souplesse et élasticité des bois, ivoire, nacre, métaux...) et des outils nécessaires à la fabrication.

Il possède aussi les notions musicales et instrumentales de base.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Magasin d'instruments. Manufactures.

Archetier, réparation d'instruments à cordes à frotter, accordeur.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**B1501** : Fabrication et réparation d'instruments de musique

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- dessin - épreuve pratique de réalisation
- technologie professionnelle
- Français et histoire-géographie
- Mathématiques et sciences
- Education physique et sportive

### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

**Référence du décret général :**

Articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

10/07/59

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**